

PV du conseil municipal du 9 juin 2026

Etaient présents : Bissier Lucie, Bouche Jean-Louis, Chausse Jacques, Chicoutel Guy, Comte Pascal, Defay Martine, Klein Estelle, Losse Jodie, Rolland Alain, Roussel Isabelle

Absente : Lemoine Marine

Pouvoir :0

Secrétaire de séance : Defay Martine

1. Validation du PV du conseil municipal du 21 avril 2026

Vote : 10/11, pas de modifications demandées.

2. Présentation et vote de cinq délibérations

a) Délibération portant sur les tarifs de location de la salle polyvalente.

Madame le maire explique que les tarifs proposés ont été élaborés par la commission animation.

Jacques Chausse, 1^{er} Adjoint, commente le choix de ces tarifs. Il distingue les particuliers des deux communes Saint-Ilpize/ Villeneuve qui bénéficient d'un tarif préférentiel de 110 € pour le week end et 60 € la journée et les particuliers hors commune qui paieront 180€ pour le week end et 90 € pour la journée.

De même, les associations des deux communes bénéficieront de la gratuité, ce qui ne sera pas le cas pour les associations hors commune qui devront payer 180 € pour le week end et 90 € pour la journée.

La consommation électrique sera soumise à un forfait. Si ce forfait est dépassé une somme de 20 à 30 euros supplémentaire sera facturée, en fonction du nombre de jours de location.

Les tarifs pourront être rajustés à l'usage.

Un état des lieux initial et de sortie sera effectué pour chaque location.

Du matériel neuf sera mis à la disposition des locataires, notamment de la vaisselle, des tables neuves, une étuve ...

La mairie restera décisionnaire pour les locations.

La délibération est approuvée à l'unanimité : 10/11

b) Délibération actant la composition de la CCID pour la mandature.

Madame le maire rappelle que la CCID est renouvelée au début de chaque mandature et que les membres de la CCID sont nommés pour toute la durée de la mandature.

Pour en être membre il faut payer des impôts ou taxes locales sur la commune.

Il faut nommer 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Les membres ont été choisis parmi les élus et les habitants de la commune. Ils ont tous accepté de faire partie de cette commission.

Les 6 commissaires titulaires de la CCID sont : Gérard Portal, Pascal Comte, Jean-Pierre Barthomeuf, Martine Defay, Richard Weissbrod, Marie-Laure Virat et les six commissaires suppléants : Nathalie Seguda, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Annick Sylvain, Lucie Bissier et Alain Rolland.

Vote : 10/11

c) Délibération formation

Madame le maire explique que les élus peuvent se former tout au long de la mandature. La formation est un droit des élus et une obligation pour les collectivités. Il faut donc prévoir obligatoirement un fonds au budget pour ces formations.

Financement par la commune : chacune doit prévoir dans son budget des fonds à hauteur d'au moins 2 % du montant total des indemnités annuelles des élus. Cela représente pour St Ilpize une somme annuelle minimale de 396 € qui, si elle n'est pas utilisée, est reportée l'année suivante.

Les formations doivent être en rapport avec le mandat de l' élu local et être données par des organismes agréés. Voir la circulaire de 2023 listant les domaines de formation qui a été envoyée.

Il appartient au conseil de décider de l'orientation des formations et du budget qui y sera consacré.

La première année du mandat, une formation est obligatoire pour les conseillers ayant une délégation.

Financement par le DIF : les élus peuvent utiliser aussi le DIF (droit individuel à la formation). Chacun dispose d'un crédit annuel de 400 €, reportable une fois.

Pour 2026, le budget communal formation prévu est de 600 € et priorité est donnée aux adjoints aux adjoints.

Les orientations proposées sont les suivantes :

Formations en lien avec les délégations

Formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, négociation, etc)

Formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, démocratie locale, intercommunalité...)

Vote : 10/11

d) Délibération portant sur l'augmentation du temps de travail de la secrétaire, Gisèle Froment.

La secrétaire a actuellement un temps de travail de 11 heures par semaine ce qui paraît insuffisant pour le travail à réaliser. Il est proposé de passer son temps de travail à 12 heures, soit trois demi-journées de quatre heures.

Vote : 10/11

3. Informations diverses

- **Mise en place d'une régie d'avance** : Cette régie d'avance permettra d'avoir un moyen de paiement (carte bancaire), notamment pour les achats en ligne (internet). Elle ne servirait que rarement.

Jodie Losse sera Régisseuse de cette régie d'avance et Lucie Bissier suppléante.

- **Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public**

« Paul et Nanar », restaurateurs à Villeneuve d'Allier, souhaitent organiser deux brunchs avec animation musicale, dans l'enceinte du château, deux fois pendant la saison estivale. Il prévoit d'accueillir une centaine de personnes.

Ces deux manifestations commerciales sont prévues le 19 juillet et le 16 août 2026.

Une redevance leur sera demandée d'un montant d'une trentaine d'euros par manifestation.

- **Démission de la cantinière de la cantine scolaire Saint-Ilpize/Villeneuve**

La cantinière a donné sa démission car elle veut travailler à plein temps.

Il convient donc de rechercher quelqu'un pour la prochaine rentrée scolaire pour 25 heures annualisées.

- **Rencontre des maires et adjoints Saint-Ilpize/ Villeneuve**, en mairie de Saint-Ilpize, le samedi 6 juin 2026.

Madame le maire fait un résumé de cette rencontre.

L'objectif final est de concrétiser la fusion de deux communes vers 2031 (création d'une commune nouvelle), sans se précipiter.

Pour commencer, chaque commune va faire un état des lieux de son territoire pour la fin de l'année 2026.

Des collaborations entre les deux communes vont être étudiées, notamment un travail en commun pour certaines tâches comme le débroussaillage, chaque agent utilisant le matériel de sa commune.

Le frein sera les horaires des agents qui sont différents et qu'il conviendra d'harmoniser.

Le prêt de matériel peut être envisagé ponctuellement.

Une collaboration peut aussi se faire autour de la communication. On peut prévoir un échange d'informations à faire paraître dans les bulletins municipaux ou autres supports respectifs.

-Une discussion au sujet de la cantine scolaire est étudié concernant la recherche d'une nouvelle cantinière pour la prochaine rentrée scolaire.

Les deux communes se mettent d'accord pour qu'un avis de vacance de poste soit lancé pour remplacer la cantinière, poste demandant beaucoup de rigueur eu égard aux contraintes en matière d'hygiène et de suivi alimentaire et administratif (respect des règles Egalim).

- Les deux communes ont présenté leurs projets à court terme.

Pour Villeneuve : la réfection des murs du cimetière, le lancement de la procédure d'abandon, la création d'un chemin au-dessus d'Auzat, la concrétisation d'un bâtiment technique à côté du local des pompiers (étude à lancer).

- Pour Saint-Illpize : la restauration intérieure de l'église, l'aménagement de la place de Tapon (cahier des charges réalisé par le CAUE) avec au préalable la réfection du réseau d'eaux pluviales (en cours d'étude), la réfection de la route de Ribeyre, la réfection de chemins ruraux.

Une rencontre entre les deux conseils est programmée le 15 juillet 2026 à 19 heures, autour d'un repas.

- Intervention de Jacques Chausse concernant la première réunion de la commission animation.

Monsieur Chausse rappelle les tarifs de location de la salle polyvalente, élaborés par la commission (voir point 2).

Il fait ensuite le point de diverses manifestations prévues pendant la saison estivale.

- Mercredi 8 juillet : Présence de musiciens place de l'église.

Recherche de bénévoles pour installer des bancs.

Monsieur Chausse rappelle que les bancs et les anciennes tables appartenant à la commune, sont entreposés dans sa grange et qu'il est toujours possible de les emprunter.

- Organisation du 14 juillet : La mairie organisera un apéro citoyen, à la guinguette. La salle polyvalente ne sera pas encore disponible pour une visite.

- Première inauguration de la salle polyvalente : le 12 août 2026. Cela permettra de découvrir la salle après travaux.

Une inauguration officielle aura lieu ultérieurement.

- Le spectacle d'impro, prévu par la commission aura lieu en automne.

Le calendrier des festivités estivales sera publié dans le prochain bulletin municipal.

- L'opération piégeage des frelons asiatiques est terminée pour cette année.

Environ 80 frelons ont été attrapés avec les pièges distribués par la commune.

- Autres informations :

Madame le maire fait le point sur les visites des différents villages de la commune.

Le Bourg : Prévoir de réaliser un marquage au sol pour diminuer la vitesse des véhicules qui traversent le Bourg, à l'entrée du village, au niveau de la mairie et de la guinguette et au niveau de la salle polyvalente.

- Dangerosité de certaines ruines.

Tapon, Seniquette : Terrains communaux occupés par des privés, à régulariser.

Problèmes liés à la fermeture de la chapelle.

Chazieux : Végétation dans la fontaine, dégradation déviation Chazieux, régularisation terrains privés utilisés pour la déviation, nettoyage four communal.

Ribeyre, Grenier : entretien fontaine, divers travaux voirie, entretien chemins ruraux, infiltration eau. Prévoir signalétique pour indiquer aux véhicules qu'il ne faut pas partir en direction de Grenier quand ils sont à Cissac pour aller à Tapon...

Chantel : pose grillage autour de la station épuration, stationnement véhicules

Cissac : Manque entretien station épuration, entretien chemin rural.

Faucon : ruines dangereuses, entretien chemin et escalier à réaliser régulièrement (chemin partant de l'ancienne maison de Léon Lancier).

Channat, le Bancillon : entretien terrains privés, entretien parcelle communale, problème stationnement.

Entretien four communal à Channat.

Madame le maire rappelle que notre Massif a été classé en risque incendie avec obligation de débroussaillage jusqu'à 50 mètres de la façade des maisons. (arrêté en cours).

- Des réunions villages seront programmées en juillet et août.

Madame le maire propose les dates suivantes :

Le Bourg : 7 août, 18 heures.

Chazieux : 31 juillet, 18 heures

Channat, le Bancillon : 23 juillet, 18 heures

Cissac/Faucon : 21 août, 18 heures

Tapon/Seniquette : 14 août, 18 heures

Ribeyre/ Chantel/Grenier : 17 juillet, 18 heures.

Des changements peuvent intervenir. Le calendrier définitif sera publié sur le prochain bulletin municipal.

- Madame le maire rappelle que les conseillers municipaux peuvent s'inscrire aux commissions proposées par la CCBSA et donne, à titre indicatif, la liste de ces commissions.

Tous les sujets prévus à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 19h30.